

ETAT ACTUEL DE LA PÊCHERIE THONIERE AU MAROC

Srou, A.

Institut Scientifique des Pêches Maritimes, 2 rue de Tiznit, Casablanca, Maroc

I. Description de la pêcherie.

Pour des raisons génétiques et trophiques, les thonidés effectuent une migration de l'Atlantique vers la Méditerranée durant le deuxième trimestre et une deuxième migration dans le sens inverse en septembre-novembre. Cette migration explique en fait, le caractère saisonnier de cette pêcherie et justifie le maximum de production enregistré durant les deux périodes de passage de ces espèces.

Les espèces de thonidés rencontrées dans les côtes du Maroc sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code ICCAT
Bacorette (=Thonine)	Euthynnus alletteratus	LTA
Bonite sarda (dos rayé)	Sarda sarda	BON
Listao (ventre rayé)	Katsuwonus pelamis	SKJ
Melva	Auxis thazard	FRI
Espadon	Xiphias gladius	SWO
Palomette	Orcynopsis unicolor	BOP
Thon rouge	Thunnus thynnus thynnus	BFT
Thon obèse (*)	Thunnus obesus	BET
Albacore (*)	Thunnus albacares	YFT
Gernon (*)	Thunnus alalunga	ALB
Poisson porte-épée (*)	Istiophoridae	BIL

(*) Ces espèces sont citées uniquement dans les captures déclarées par les bateaux japonais opérant dans les côtes marocaines.

- Flottille de pêche.

Les thonidés et espèces voisines sont capturés principalement par quatre type de pêche:

- Senneurs: ces unités ont une longueur moyenne de 15 m et un tjb de 50. Elles capturent comme prises accessoires de la bonite, du melva, plus rarement du thon rouge. L'engin utilisé est la senne coulissante.

- Palangriers: ce sont de petites embarcations de 9 tjb en moyenne. La plupart de ces unités se donnent à la pêche des thonidés saisonnièrement en utilisant le filet maillant (bonitard) ou la palangre dérivante. Le nombre de ces unités est estimé à 120.

Toutefois, l'année 1990 constitue un tournant important pour cette pêcherie. Ainsi, la technique de pêche des thonidés au moyen de la palangre dérivante a été délaissée progressivement à partir de cette année pour disparaître presque totalement à l'état actuel. Le seul engin utilisé reste le filet maillant.

À un niveau des ports de l'Atlantique (Mohammedia, Larache et Tanger), on déploie le maillage de 55 mm pour la pêche des thonidés mineurs tels que le melva, la bonite, la bacorette et le listao. En Méditerranée, on utilise un maillage de 400 mm pour capturer essentiellement de l'espadon.

- Pêche artisanale: c'est une pêche aux petits métiers (unités de 5 mètres) pratiquée le long des côtes marocaines. Elle utilise différents types d'engins comme la canne, la palangre et le filet maillant de petite dimension. Cette activité n'est pas encore bien cernée.

- Madrague: C'est un engin de pêche fixe calé perpendiculairement à la côte pendant la saison de pêche des thonidés. Il existe actuellement huit madragues au Maroc dont six ont été exploitées en 1991. La madrague capture surtout le thon rouge et le melva.

Il est à signaler que les chalutiers capturent accidentellement des thonidés mais en très faibles quantités.

Les zones de pêche des thonidés sont situées dans le parage du détroit de Gibraltar, entre El Hoceima et Saïdia et dans une zone comprise entre Essaouira et Tanger. Toutefois, les principaux ports de débarquement sont Mohammedia, Larache et Tanger pour l'Atlantique et, EL Hoceima, Nador et Ras Kebdana en Méditerranée.

Tableau 1. Captures des thonidés réalisées par la flottille côtière entre 1980 et 1991.

Unité : tonne

II. Statistiques des débarquements.II.1. Prises nationales.

Les prises globales des thonidés et espèces voisines enregistrées durant l'année 1991 sont de l'ordre de 4251 tonnes contre 5501 tonnes pour l'année précédente soit une diminution de 23 % environ. L'apport relatif à la pêche côtière constitue 2994 Tonnes soit 70 % celui des madragues en constitue 1257 tonnes soit 30 %.

- Pêche côtière.

La série historique des captures par espèce de la période 1980 à 1991 (Tableau 1) montre une diminution en 1982, une stabilisation entre 1982 et 1987 puis une nette reprise à partir de 1987. L'augmentation de la capture totale des thonidés est due à une augmentation importante de la pêche du melva. La capture du thon rouge a également augmenté entre 1987 et 1990. En 1991, on assiste à une chute du volume des débarquements.

Environ 63 % des débarquements ont été réalisés dans les ports de l'Atlantique. Les espèces cibles sont surtout les petits thonidés: melva, listao et bonite et, la palomette. En Méditerranée, l'espadon et le melva sont les principales espèces exploitées.

- Madrague.

Parmi les huit madragues exploitées au Maroc (Tableau 2), deux madragues sont calées en Méditerranée qui sont "Principe" et "Martil". Seule la madrague "Principe" a opéré en 1991. Les six autres madragues dont l'activité se limite à la période avril-juin, sont situées sur l'Atlantique au niveau de Larache ("Los Cenizos" et "Punta negra"), Asilah ("Cap spartel et "Garifa") et Kenitra ("Kenitra I et "Kenitra II). Il est à signaler que les madragues de l'Atlantique sont dites de "Droite" et celles de la Méditerranée sont dites de "Gauche". Cette appellation est liée au type de migration avec laquelle coïncide l'activité de ces madragues (Atlantique vers Méditerranée ou sens inverse).

La pêche à la madrague a commencé au Maroc depuis l'année 1956. Le niveau de production était de 7260 tonnes en moyenne pour les cinq premières années. Depuis 1960, on a assisté à une chute progressive des rendements jusqu'à atteindre les niveaux les plus bas de la production entre 1971 et 1979. L'activité s'est arrêtée en 1980 et a repri en 1986 l'année à partir de laquelle la production a augmenté progressivement jusqu'en 1991 (Tableau 3).

1) MEDITERRANEE

ANNEE	MELVA	LISTAO	BONITE	THON	PALOMETTE	BACORETTE	ESPADON	TOTAL
80	10	0	62	0	0	0	0	72
81	14	0	309	2	0	61	0	386
82	77	0	71	0	0	12	0	160
83	57	1	92	1	0	0	43	194
84	52	0	75	4	1	1	39	172
85	48	13	57	12	10	0	38	178
86	150	2	47	18	1	0	92	310
87	151	13	122	6	26	0	40	358
88	811	0	107	44	8	12	62	1044
89	1107	0	28	9	7	0	97	1248
90	1421	0	27	7	21	4	289	1769
91	597	0	27	7	9	0	478	1118

2) ATLANTIQUE

ANNEE	MELVA	LISTAO	BONITE	THON	PALOMETTE	BACORETTE	ESPADON	TOTAL
80	706	2897	244	155	596	16	136	4750
81	1256	156	477	105	969	20	125	3108
82	211	598	644	509	661	29	102	2754
83	1229	208	550	275	346	19	127	2754
84	217	177	320	170	83	16	81	1064
85	380	352	268	86	82	447	136	1751
86	292	425	246	122	33	47	178	1343
87	303	105	223	255	487	103	192	1668
88	191	428	587	202	1422	48	195	3073
89	486	295	563	147	1058	11	219	2779
90	497	837	356	75	263	202	177	2407
91	516	178	575	36	348	41	182	1876

3) GLOBAL

ANNEE	MELVA	LISTAO	BONITE	THON	PALOMETTE	BACORETTE	ESPADON	TOTAL
80	716	2897	306	155	596	16	136	4822
81	1270	156	786	107	969	81	125	3494
82	288	598	715	509	661	41	102	2914
83	1286	209	642	276	346	19	170	2948
84	269	177	395	174	84	17	120	1236
85	428	365	325	98	92	447	174	1929
86	442	427	293	140	34	47	270	1653
87	454	118	345	261	513	103	232	2026
88	1002	428	694	246	1430	60	257	4117
89	1593	295	591	156	1065	11	316	4027
90	1918	837	383	82	284	206	466	4176
91	1113	178	602	43	357	41	660	2994

Tableau 2. Liste des madragues exploitées dans les côtes marocaines.

Pendant l'année 1991, la capture des madragues a atteint 1257 tonnes dont 781 tonnes du thon rouge. Le poids moyen individuel du thon rouge se situe à 195 kg. Comparées aux poids moyens de ces espèces dans les côtes espagnoles, ces valeurs sont presque identiques. Le Tableau 3 montre une augmentation des captures des madragues à partir de 1986 jusqu'à 1990 puis une diminution en 1991.

II.2. Prises étrangères.

Les prises globales des thonidés déclarées par les bateaux espagnols et japonais au titre de l'année 1990, sont de 4592 tonnes contre 2748 tonnes en 1989 soit une augmentation de 67 %.

Les unités espagnoles, constituées surtout de palangriers, de canneurs et d'unités artisanales ont pêché, à eux seules, 4322 tonnes soit 94 % des captures étrangères. La capture des thons constitue 70 % et celle de l'espadon 23 % de ce tonnage.

Les unités japonaises opérant dans les côtes marocaines en vertu de l'accord de pêche signé entre le Maroc et le Japon en 1985, sont toutes des palangriers. Selon les déclarations des capitaines de ces navires, les captures réalisées en 1990, seraient de 270 tonnes dont environ 73 % du thon rouge et 21.5 % du thon obèse. Notons que d'autres espèces de thon telle que le thon blanc (germon) sont également capturées.

Nous disposons des données d'effort de pêche en nombre de jours de pêche des palangriers japonais pour la période 1985-1990. L'effort de pêche a augmenté considérablement entre 1985 et 1988 (226-709), un déclin a été relevé après 1988 (490 et 496).

Les zones de pêche des bateaux étrangers sont situées surtout dans l'Atlantique nord et la Méditerranée. Des unités espagnoles opèrent également en Atlantique Sud.

L'activité des bateaux japonais a lieu entre Mars et Juin. Pour les bateaux espagnols, la saison de pêche est presque étalée sur toute l'année. Toutefois, le maximum d'activité a lieu entre Mars et Octobre.

DESIGNATION	COORDONNÉES		SOCIÉTÉ	COMBUSTION	OBSERVATION
	LATITUDE	LONGITUDE			
I. MEDITERRANÉE.					
1) Principe	35 49 00 N	05 17 30 W	Cusarex	M.Hassan Oualit	
2) Martil	35 33 00 N	05 12 40 W	Proconor	M.Askran	Avariée en 1991
	35 32 00 N	05 09 30 W			
II. ATLANTIQUE.					
3) Cap Spartel	35 45 37 N	05 57 00 W	Sté Générale de Pêcheries et de conserves du Maroc.	M.Abderrahmane Aarhaine	
4) La Garifa	35 31 52 N	06 20 25 W	Annuel	-	
5) Los Cenizos	35 21 57 N	06 09 06 W	Al Madrabas del Norte	M.Oualit	
6) Punta Negra	35 11 22 N	06 10 05 W	Al Madrabas del Norte	M.Oualit	
	35 09 13 N	06 11 02 W			
	35 11 01 N	06 12 35 W			
7) Kenitra I	34 58 25 N	06 18 30 W	Ikwo	M.Iken	
8) Kenitra III	34 43 00 N	06 26 00 W	Ikwo	M.Iken	Non calée en 1991

Tableau 3. Production (en tonnes) des madragues durant la période 1986-1991

Année	Méditerranée	Atlantique						Tot. Méd.	Tot. Atl.	Tot. Général
	PRINCIPE	C. SPARTEL	GARIFA	M' 1	M' 3	P. NEGRA	L. CENZIZOS			
1986	68	184	0	0	0	0	0	68	184	252
1987	142	139	0	0	0	0	0	142	139	281
1988	97	242	0	0	0	0	0	97	242	339
1989	356	46	0	0	0	0	382	356	428	784
1990	765	69	32	0	0	188	271	765	560	1325
1991	140	360	255	111	0	207	184	140	1117	1257

III. Réglementation actuelle.

Jusqu'ici les seules mesures prises pour la réglementation de la pêche des thonidés au Maroc concerne la fixation des tailles marchandes minimales de certaines espèces. A ce propos, un Arrêté ministériel a été émis en date du 20 Avril 1992 complétant l'Arrêté n 1154/88 du 3 Octobre 1988. Les dispositions de cet Arrêté s'alignent avec celles prises par l'ICCAT. Le Tableau 4 mentionne la taille marchande minimale de quatre espèces de thonidés.

A signaler que le Ministère des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande est en cours de mettre au point une réglementation définitive concernant l'utilisation des filets maillants dérivant.

Tableau 4. Tailles marchandes minimales des thonidés.

NOM FRANCAIS	TAILLE	NORME DE MENSURATION	CAPTURES ACCESSOIRE
Thon rouge	6.4 kg	-	15 %
Albacore	3.2 kg	-	15 %
Thon obèse	3.2 kg	-	15 %
Espadon	25 kg		
	125 cm	Longueur à la fourche	15 %

IV. Commentaires.

Bien que les apports des thonidés soient relativement faibles dans les débarquements globaux réalisés dans les ports marocains, il suscitent cependant, un intérêt particulier par leur valeur commerciale assez importante et par leur pouvoir hautement migratoire qui fait des côtes marocaines une zone de passage de ces espèces.

Actuellement, la pêcherie thonière fait l'objet d'une exploitation saisonnière par la flottille côtière et par six madragues. Deux madragues sont en arrêt technique et seront probablement opérationnelle l'année prochaine. La production a nettement augmenté à partir de 1986 aussi bien pour les unités de pêche que pour les madragues.

A noter également la prospérité qu'a connu la pêche de l'espadon en Méditerranée durant les deux dernières années. Ainsi, les débarquements de l'espadon dans les ports méditerranéens ont augmenté d'environ 330 % entre 1989 et 1990.

Ces éléments seraient des indices d'un développement éventuel que pourrait connaître cette pêcherie surtout si l'on considère l'intérêt de plus en plus croissant qu'on accorde aux investissements dans l'exploitation thonière (madragues, unités de pêche, ...).

Jusqu'ici l'ISPM a donné la priorité dans son programme de recherche aux espèces pélagiques notamment la sardine puis à partir de 1987, aux espèces démersales telles que le merlu et la crevette.

En 1990, un programme de suivi biologique des thonidés est mis en place avec l'assistance de l'ICCAT. En 1991, ce programme a couvert les débarquements du melva et de la bonite au niveau du port de Mohammedia en Atlantique. En 1992, les débarquements de l'espadon réalisés dans le port de Nador sont également échantillonnés. Les opérations menées sur ces espèces se limitent aux mensurations de tailles. L'acquisition du poisson pour le relevé des paramètres biologique est très coûteux.

étant donné le caractère hautement migratoire des thonidés, les travaux d'évaluation de ces espèces ne peuvent être conduits que dans le cadre de la Commission internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA).

=====